



**BAROMÈTRE
DE
L'ÉDITION
MUSICALE**

2019



La CSDEM, Chambre syndicale de l'édition musicale, réunit les éditeurs de musique de variété. Reconnue représentative par le ministère du Travail, elle compte parmi ses plus de 130 membres les principales sociétés d'édition musicale françaises ainsi que les filiales des multinationales.



La CEMF, Chambre syndicale des Éditeurs de Musique de France, a été fondée en 1873. Elle représente les éditeurs de musique classique : opéras, orchestres, musique de chambre, musique instrumentale, chant choral, harmonies, formation musicale et méthodes instrumentales.

Outre leurs actions de représentation des éditeurs de musique auprès des autorités et des autres organisations syndicales, la CEMF et la CSDEM participent à des actions destinées à la promotion de l'édition de musique, contribuent à la défense et au développement de la propriété artistique, et défendent les bonnes pratiques ainsi que la confraternité entre les éditeurs musicaux.



SOMMAIRE

	LA MÉTHODOLOGIE	PAGE 6
01	LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL: DÉFINITION, CARTOGRAPHIE ET EFFECTIFS	PAGE 8
02	LE MARCHÉ ÉDITORIAL MUSICAL FRANÇAIS : A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION B/ GESTION COLLECTIVE, QUELLES TENDANCES ? C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRO E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS	PAGE 12
03	QUELLES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA MUSIQUE CLASSIQUE ?	PAGE 21
04	QUELLES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE ?	PAGE 22
05	LES PERSPECTIVES À L'HORIZON 2022 IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE	PAGE 23
06	IMPLICATION DES ÉDITEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION, GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS	PAGE 26
07	LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES	PAGE 29
	LES PRINCIPALES CONCLUSIONS	PAGE 32
	GLOSSAIRE	PAGE 33

LA MÉTHODOLOGIE

- Un baromètre de l'édition musicale publié à l'initiative des deux syndicats professionnels de l'édition musicale : la CSDEM (Chambre syndicale de l'édition musicale) et la CEMF (Chambre syndicale des éditeurs de musique de France)
- Une édition portant principalement sur les données économiques, financières et de gestion pour l'année 2019
- Un questionnaire articulé autour de cinq principales thématiques : caractéristiques générales de l'entreprise, effectifs, résultats financiers, investissements et financements extérieurs
- Un panel de 459 sociétés d'édition musicale (représentées par 44 répondants contre 37 l'an dernier) composé de majors, de structures indépendantes internationales et de structures indépendantes françaises
- Un échantillon représentant 59.2% du montant total des droits Sacem reversés aux sociétés d'édition musicale en 2019
- Les données 2017 et 2018 ont été retraitées afin de reconstituer un périmètre constant intégrant les nouveaux répondants de 2019 (application du poids des nouveaux répondants en 2019 aux données 2017 et 2018)
- Une estimation de l'impact de la crise sanitaire et les perspectives à l'horizon 2022, avec des projections basées sur la meilleure estimation et extrapolation des données du marché disponibles



01 LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL: DÉFINITION, CARTOGRAPHIE ET EFFECTIFS

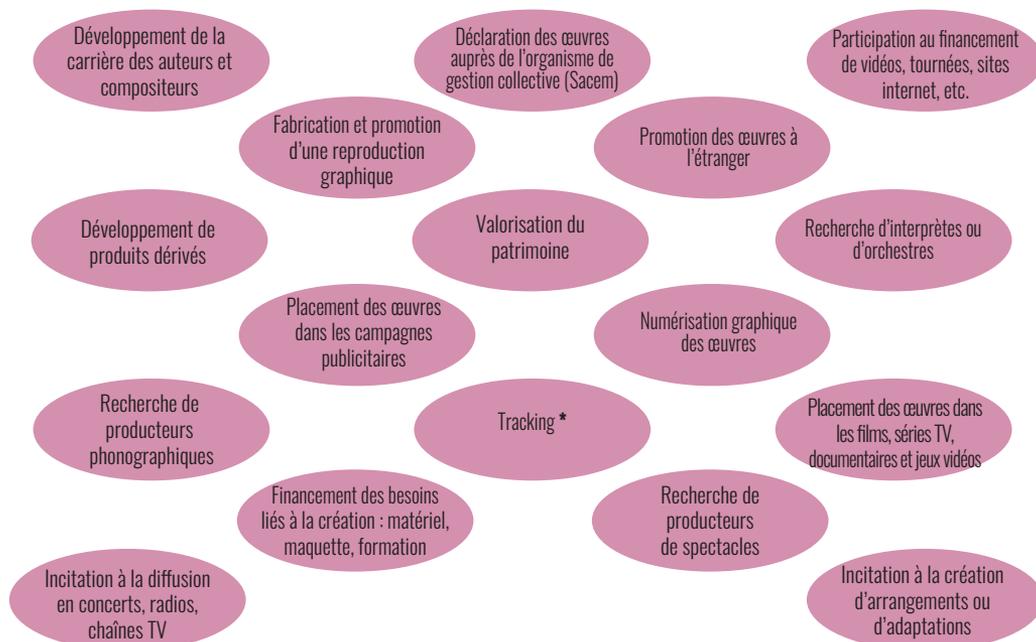
LE MÉTIER D'ÉDITEUR

L'édition musicale est l'une des composantes de l'industrie musicale et se place tout au long du processus de la création musicale. Elle coexiste avec la production phonographique et la production de spectacles vivants, et toutes trois sont interdépendantes : les investissements réalisés par l'éditeur de musique tendent à favoriser ceux des deux autres pôles, dans une dynamique vertueuse.

Les éditeurs de musique sont souvent présents à l'origine de la création des œuvres musicales, en sont parfois à l'initiative, et ont la charge dans le temps, de les exploiter sous toutes les formes possibles, notamment en synchronisation. Ils permettent ainsi aux créateurs (auteurs et compositeurs dont ils sont les principaux partenaires) d'optimiser leur environnement professionnel et de développer leur carrière en trouvant les partenaires stratégiques nécessaires à leur existence.

Au cours des dernières années, le rôle de l'éditeur de musique s'est considérablement élargi. Il porte à la fois sur le développement de la carrière et la défense des intérêts des auteurs et des compositeurs, sur le financement de leurs créations, sur la diffusion et l'exploitation commerciale des œuvres musicales, et sur la valorisation des œuvres en France et à l'international.

L'ÉDITEUR, PARTENAIRE MAJEUR DES AUTEURS ET DES COMPOSITEURS, AUX MULTIPLES MISSIONS



Source : Xerfi, d'après CSDEM, CEMF et presse professionnelle
*Les mots suivis d'une * sont définis au glossaire, page 34

LA CARTOGRAPHIE DU MARCHÉ ÉDITORIAL

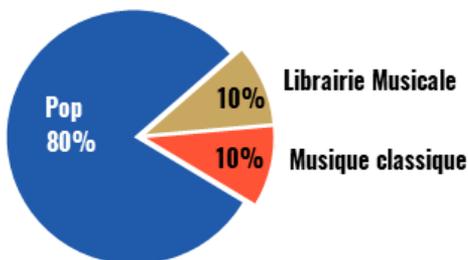
Le marché éditorial est réparti sur 3 secteurs : la Pop, le Classique et la Librairie Musicale*.

La Pop (80% du chiffre d'affaires des répondants au baromètre en 2019) couvre l'ensemble des chansons de variétés, de rock, de rap, de jazz, d'électro, etc. La musique classique (10% du chiffre d'affaires) tire l'essentiel de ses revenus de la vente de partitions et de la location de matériel d'orchestre. Enfin, la librairie musicale (10% du chiffre d'affaires) est spécialisée dans la production et le développement d'œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias.

Les éditeurs représentant notre échantillon ont généré un chiffre d'affaires moyen de 5,5 M€ en 2019, pour un chiffre d'affaires médian d'environ 682 k€. D'autre part, 60% d'entre eux réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€ (dont 30% réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 250 k€, contre 22% l'an dernier). À l'échelle du marché éditorial total, les majors (éditeurs réalisant plus de 10 M€ de chiffre d'affaires) ont représenté 46% de l'activité en valeur en 2019.

* voir glossaire page 33

**Un marché réparti sur 3 secteurs :
Pop, Classique et Librairie Musicale**

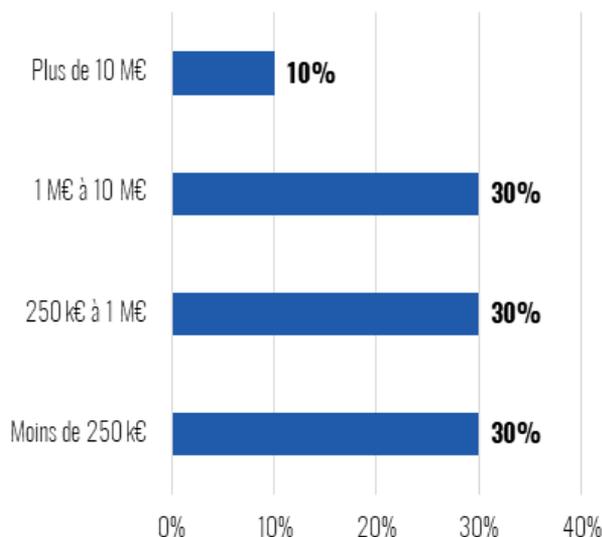


Unité : part en % du chiffre d'affaires total en valeur
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2019

**Les majors ne représentent que 46%
du marché éditorial (-2 pts sur un an)**



Unité : part en % du marché éditorial total en valeur
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2019

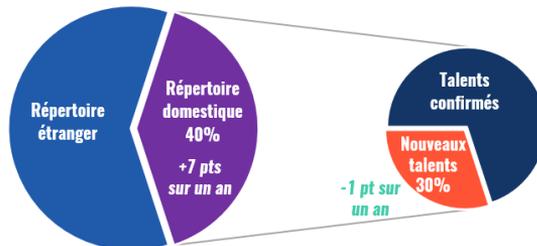


**60% des éditeurs réalisent un chiffre
d'affaires inférieur à 1 M€**

Unité : part en % du nombre de répondants
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2019

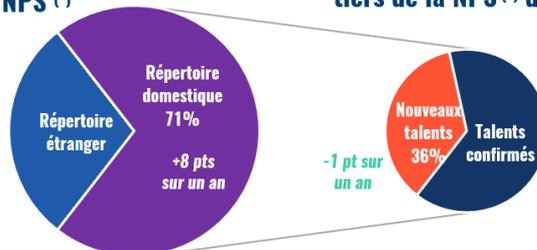
LE POIDS DU RÉPERTOIRE DOMESTIQUE* ET DES NOUVEAUX TALENTS*

Le répertoire domestique représente 40% de l'ensemble des revenus éditoriaux



Les nouveaux talents représentent près d'un tiers des revenus éditoriaux du répertoire domestique

Le répertoire domestique génère plus de 70% de la NPS (*)



Les nouveaux talents génèrent plus d'un tiers de la NPS (*) du répertoire domestique

(*) NPS : marge brute des revenus éditoriaux (Net Publisher Share)
Unité : part en % / Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2019

Les éditeurs consacrent une part toujours plus importante de leur activité au développement de leur répertoire domestique et des nouveaux talents, véritable ADN du métier d'éditeur.

En 2019, les revenus issus des nouveaux talents progressent de 25% par rapport à 2018 et représentent près d'un tiers des revenus éditoriaux du répertoire domestique (qui représente lui-même 40% de l'ensemble des revenus éditoriaux).

Néanmoins, la NPS* issue de ces nouveaux talents ne progresse que de 16%, traduisant une érosion de la rentabilité des nouveaux talents. En terme de NPS, les nouveaux talents représentent près de 40% du répertoire domestique, qui représente lui-même plus de 70% du total.

* voir glossaire page 33



L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

LES EFFECTIFS DU PANEL DES RÉPONDANTS DU BAROMÈTRE ATTEIGNENT 352 PERSONNES EN 2019

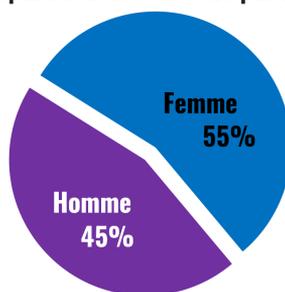
Les effectifs du secteur que représente le panel du baromètre ont atteint plus de 350 personnes en 2019, en progression de 13% par rapport à 2018. Ils avaient connu une sensible contraction au cours de la période 2010-2014, en particulier pour les postes logistiques dans le secteur de la musique classique (ventes de partitions et location de matériel d'orchestre).

Cette progression est portée par les départements artistiques ainsi qu'administratifs, conséquence de la multiplication des contrats (principalement des nouveaux talents) et de la complexification de l'activité du secteur.

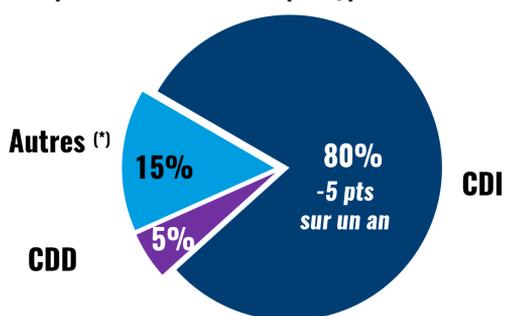
Le secteur de l'édition musicale crée des emplois stables et pérennes : 80% des effectifs bénéficiaient d'un CDI en 2019. Les femmes sont majoritaires au sein de la profession et représentent 55% des effectifs totaux.



Répartition des effectifs par sexe

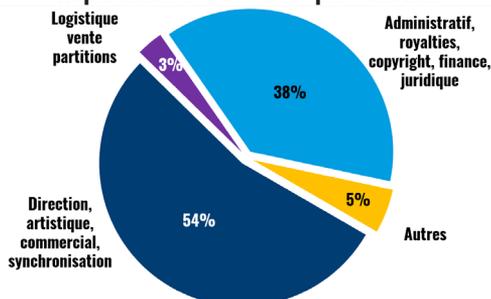


Répartition des effectifs par type de contrat



(*) Dont 5% de contrats de stage, 5% de contrats d'apprentissage/de professionnalisation et 5% de travailleurs non salariés (TNS)

Répartition des effectifs par fonction

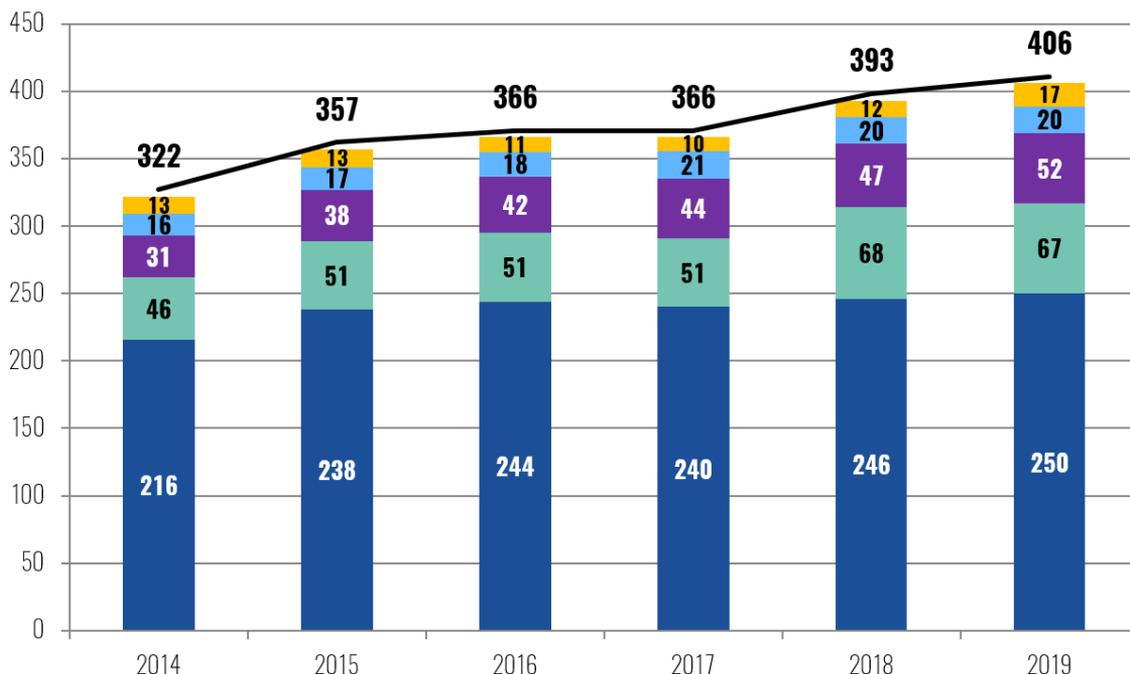


Unité : part en % des effectifs totaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2019

02 LE MARCHÉ ÉDITORIAL MUSICAL FRANÇAIS

A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION

LE MARCHÉ ÉDITORIAL ATTEINT 406 M€ EN 2019, EN PROGRESSION DE 3% PAR RAPPORT À 2018



Evolution sur 1 an

Total marché éditorial :
+ 3%

dont autres droits (*) :
+ 37%

dont droits spécifiques classiques :
+ 2%

dont droits étrangers :
+ 12%

dont droits de synchro :
- 1%

dont répartitions Sacem :
+ 1%

(*) Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

Le marché éditorial a atteint 406 M€ en 2019, en progression de 3% par rapport à 2018. L'analyse du marché met en évidence des évolutions contrastées selon les segments :

- les répartitions SACEM des éditeurs (gestion collective) sont quasi-stables (+1% sur un an) : la progression des droits digitaux compensant le repli des droits mécaniques et des droits d'exécution publique,
- les droits de synchronisation, qui consistent à placer des oeuvres dans des campagnes publicitaires, des films, des documentaires et des séries TV, se tassent et diminuent de 1%,
- les droits étrangers / droits export, correspondant aux revenus du répertoire domestique à l'étranger collectés par les sous-éditeurs* hors de France, ont augmenté de 12%, portés principalement par la hausse des droits digitaux
- les droits spécifiques à la musique classique, composés des ventes de partitions, des locations de matériel d'orchestre, des droits de reprographie SEAM et des grands droits, ont augmenté de 2%,
- les autres droits, composés principalement des droits de licences graphiques, des commissions de gestion*, des droits voisins sur les masters et des autres revenus non-éditoriaux, ont progressé de 37% (hausse des commissions de gestion et des revenus non-éditoriaux (merchandising)).

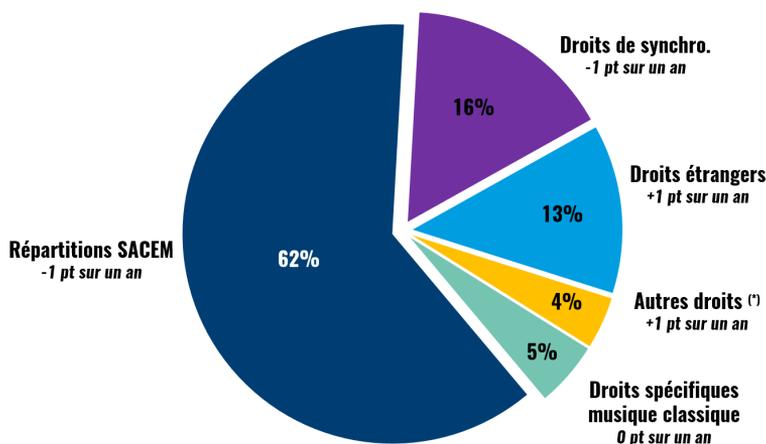
* voir glossaire page 33

La gestion collective opérée par la SACEM porte sur les droits mécaniques (exploitation phonographique et vidéographique, copie privée*, étranger), **les droits d'exécution publique** (spectacle vivant, radio, télévision, diffusion dans les lieux publics, étranger) **et les droits digitaux** (streaming, téléchargement, sonneries mobiles).

Elle représentait environ 60% du marché éditorial en 2019. Son poids a baissé de 5 points par rapport à 2014, au profit de deux activités de gestion directe : la synchronisation (16% du marché en 2019, +2 points en 5 ans) et les droits « export » provenant de l'étranger perçus en direct par l'intermédiaire des sous-éditeurs (13% du marché en 2019, +3 points en 5 ans). Ces deux segments ont en effet soutenu la croissance du marché éditorial au cours des dernières années (malgré une légère baisse des droits de synchronisation en 2019).

* voir glossaire page 33

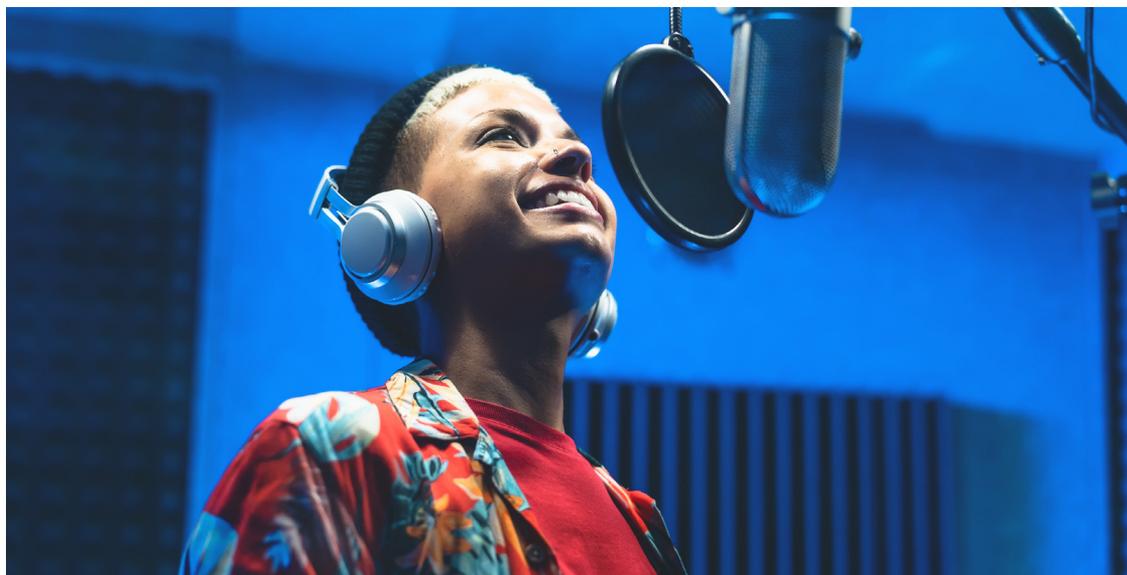
LA GESTION COLLECTIVE REPRÉSENTE PLUS DE 60% DU MARCHÉ EN 2019, LA GESTION DIRECTE ÉTANT PRINCIPALEMENT ISSUE DE L'EXPORT ET DE LA SYNCHRO



(*) Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters

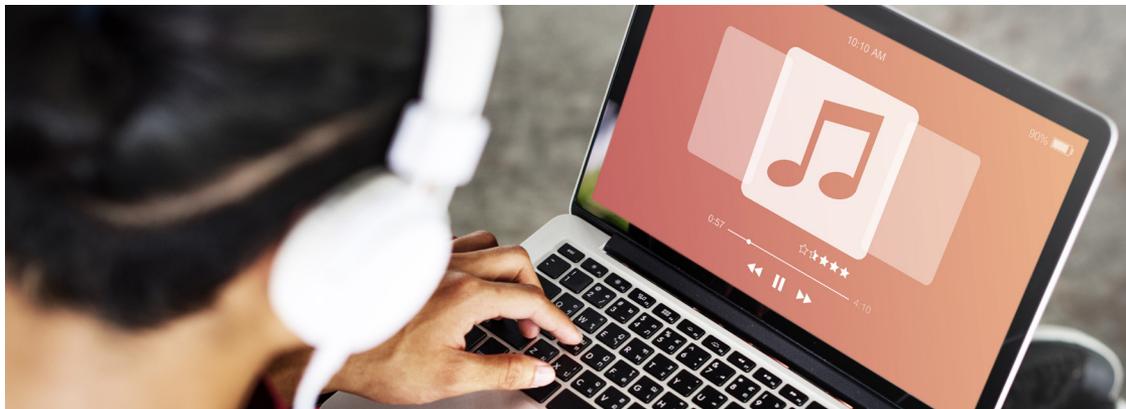
Unités : part en % du marché éditorial total en valeur et variation en points

Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2019

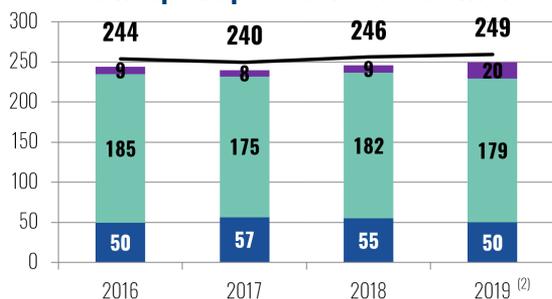


B/ GESTION COLLECTIVE, QUELLES TENDANCES ?

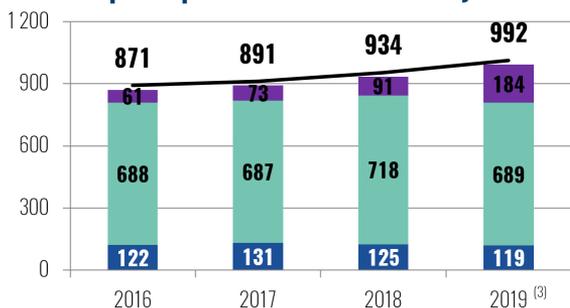
LES DROITS RÉPARTIS PAR LA SACEM AUX ÉDITEURS AUGMENTENT MOINS QUE LES DROITS RÉPARTIS À TOUS LES AYANTS-DROIT ⁽¹⁾



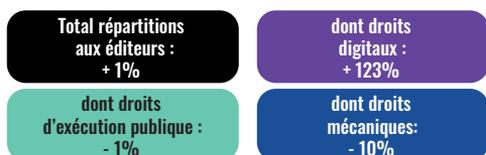
Droits répartis par la SACEM aux éditeurs



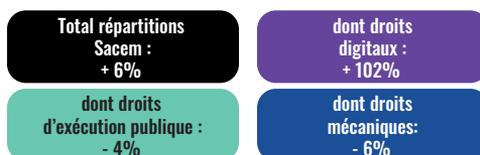
Droits répartis par la SACEM à tous les ayants-droit



Evolution sur 1 an



Evolution sur 1 an



Pour les deux graphiques :
Unité : million d'euros / Source : Sacem

(1) Les ayants-droit comprennent les mandats numériques, les auteurs-compositeurs et les sociétés étrangères
(2) L'année 2019 inclut un excédent de gestion de 1.4 M€ / (3) L'année 2019 inclut un excédent de gestion de 3 M€

La hausse des droits répartis par la Sacem aux éditeurs français (+1% en 2019) est inférieure à celle des droits répartis à tous les ayants-droit (+6%).

Cela provient principalement des droits numériques. En effet, la forte croissance du numérique dans les répartitions générales ne se retrouve que partiellement dans la part redistribuée aux éditeurs français. Les droits numériques représentent 8% des droits répartis par la Sacem aux éditeurs français contre 18.5% des droits répartis à tous les ayants-droits (auteurs, compositeurs, éditeurs étrangers, sociétés étrangères faisant l'objet d'accords spécifiques paneuropéens*).

Ces accords paneuropéens se traduisent par :

- la collecte par la Sacem des droits numériques des répertoires concernés par ces accords, sur plusieurs territoires,
- le reversement hors de France des droits numériques collectés par la Sacem sur les exploitations françaises d'œuvres étrangères, qui échappent ainsi à la majorité des éditeurs français.

* voir glossaire page 33

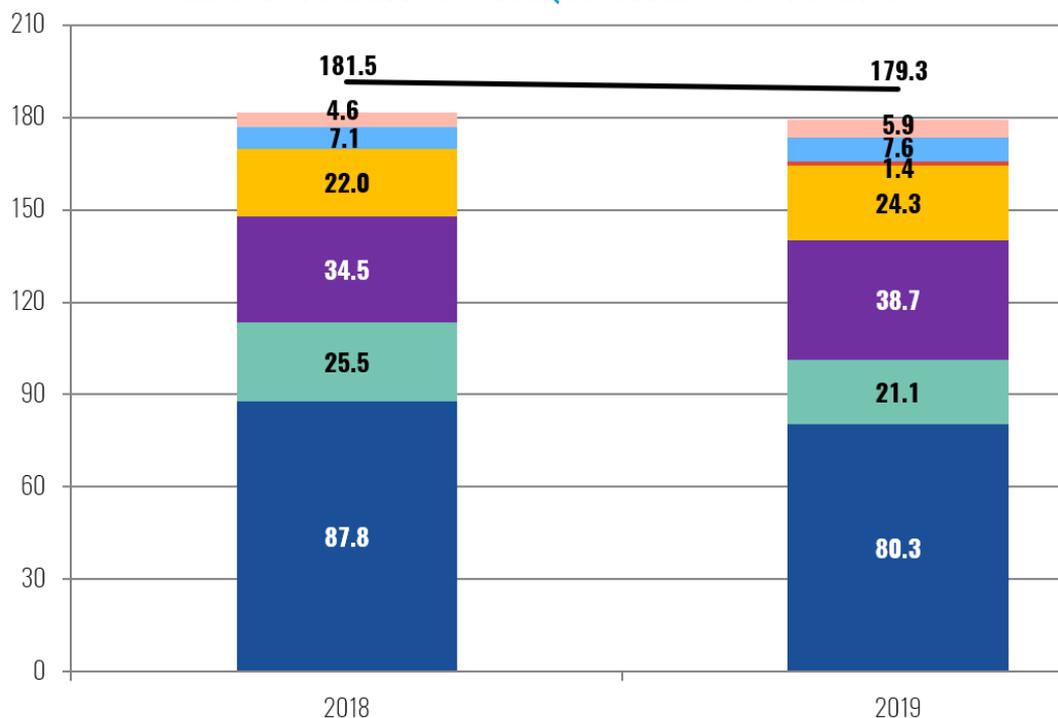
L'ÉVOLUTION DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE

Les droits d'exécution publique (*), qui représentent **72% des droits Sacem versés aux éditeurs, se sont repliés en 2019** (-1%), pénalisés par les segments télévision/câble (-8%) et spectacles (-17%).

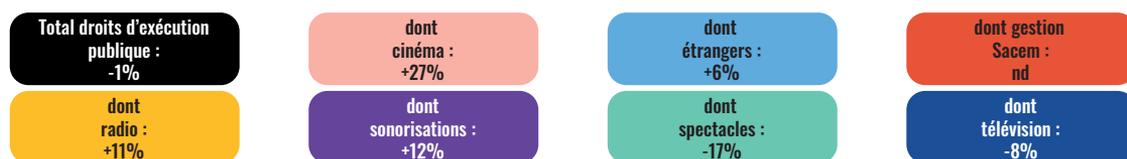
Toutefois, les **bonnes performances en cinéma** (+27%), en sonorisations (+12%) et en radio (+11%) ont permis d'**éviter une baisse plus marquée** des droits d'exécution publique.

* voir glossaire page 33

PÉNALISÉS PAR LES BAISSES DANS LES SECTEURS DE LA TÉLÉVISION ET DES SPECTACLES, LES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE RECULENT DE 1% EN 2019



Evolution sur 1 an

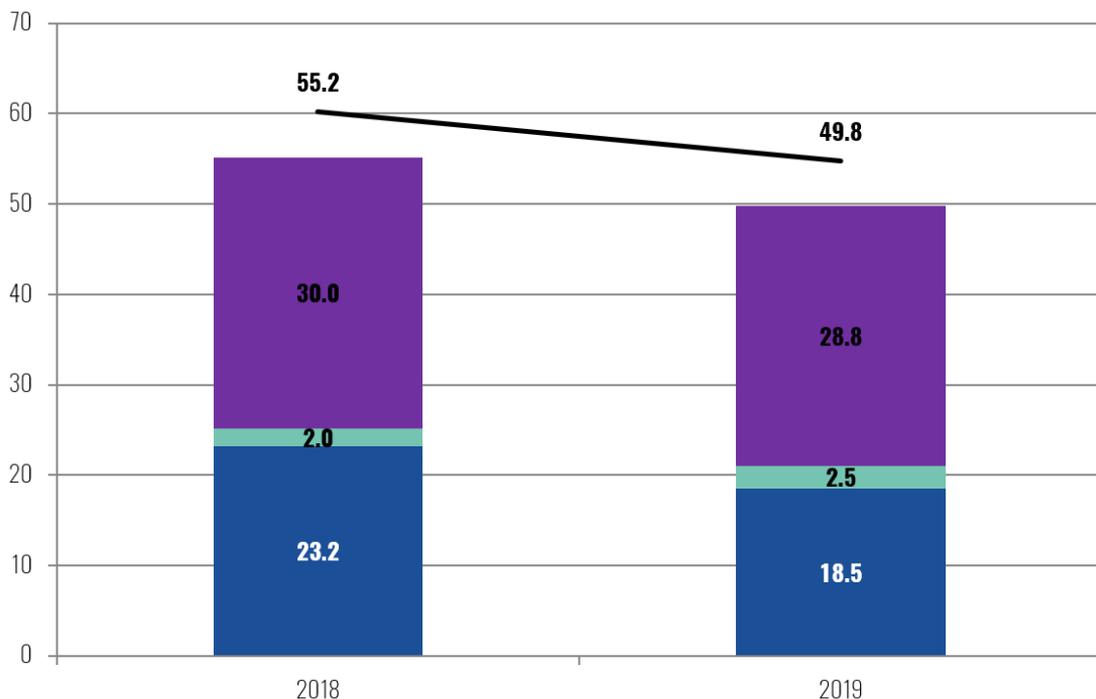


NB : données hors droits digitaux / Unité : million d'euros / Source : Sacem



L'ÉVOLUTION DES DROITS MÉCANIQUES

LES DROITS MÉCANIQUES SE REPLIENT EN 2019, PÉNALISÉS PAR LES SEGMENTS PHONO / VIDEO ET COPIE PRIVÉE



Evolution sur 1 an

Total droits
mécaniques :
-10%

dont
copie privée :
-4%

dont
étrangers :
+22%

dont
phono / vidéo :
-21%

NB : données hors droits digitaux / Unité : million d'euros / Source : Sacem

Les droits mécaniques, qui représentent **20% des droits Sacem** versés aux éditeurs, se sont **repliés en 2019** (-10% sur un an), à 50 M€.

Ils ont été pénalisés par la baisse dans les segments de la copie privée et de l'exploitation phonographique et vidéographique.



C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX

Les droits digitaux totaux générés :

- par les exploitations en France du répertoire domestique, versés par la Sacem,
- par les exploitations en France du répertoire étranger (allocations paneuropéennes)*,
- par les exploitations à l'étranger du répertoire étranger,

s'élèvent à **45.7 M€ en 2019, dont seulement 26.4 M€ perçus par les éditeurs français et 19.3 M€ d'allocations paneuropéennes***, payés directement aux mandants hors de France par les différentes sociétés d'auteurs.

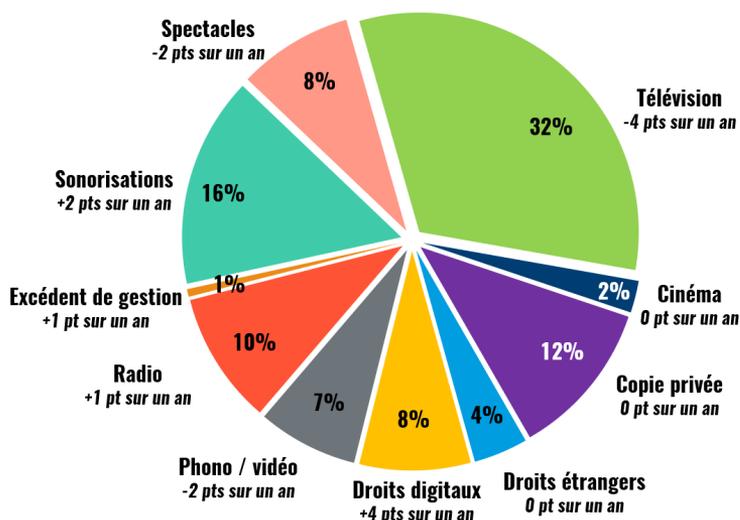
Hors allocations paneuropéennes, **les droits digitaux ont représenté 6.5%** du marché éditorial en 2019. Ils ont progressé de 91% par rapport à 2018, portés principalement par le streaming et les revenus étrangers qui ont affiché des taux de croissance élevés.

Malgré l'amélioration des performances de la Sacem pour traiter les droits digitaux, **de fortes disparités existent** entre la progression des chiffres au niveau macro-économique et sa traduction au niveau micro-économique pour les éditeurs. Le système actuel de documentation des œuvres domestiques à la Sacem **pénalise notamment la rémunération des droits digitaux** aux éditeurs français.

Les éditeurs français sont bien préparés au mode d'exploitation numérique, puisqu'ils travaillent sur du « dématérialisé » depuis plusieurs décennies. Toutefois, **la transition vers le numérique se traduit par une perte de valeur pour la profession**, une partie significative des droits digitaux lui échappant du fait des accords paneuropéens.

* voir glossaire page 33

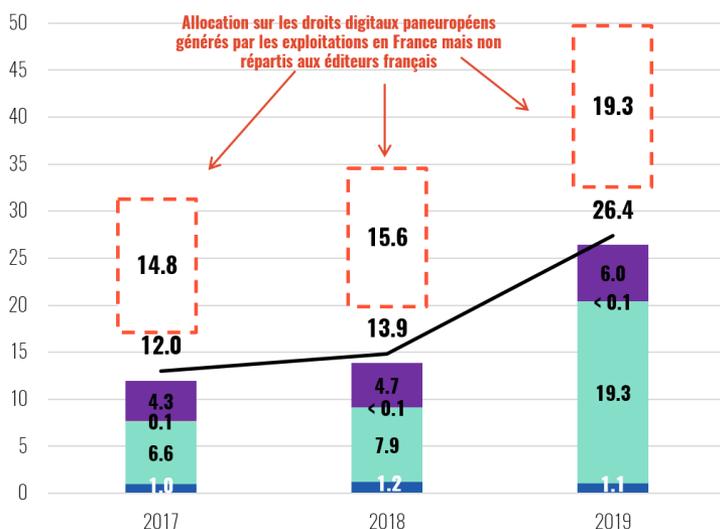
LE POIDS DES DROITS DIGITAUX DANS LES DROITS ÉDITEURS SACEM EST MULTIPLIÉ PAR DEUX, ALORS QUE LE POIDS DE LA TÉLÉVISION ET DU PHONO / VIDÉO DIMINUE



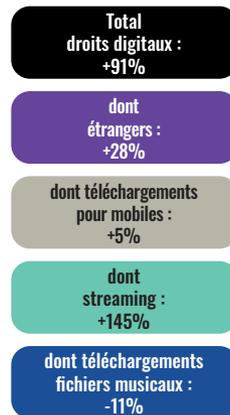
Unité : part en % des droits éditoriaux Sacem en valeur / Source : Sacem, données 2019

LES DROITS DIGITAUX REPRÉSENTENT 6.5% DES REVENUS ÉDITORIAUX EN 2019 ET ONT AUGMENTÉ DE 91% SUR UN AN.

UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DES DROITS DIGITAUX ÉCHAPPE AUX ÉDITEURS FRANÇAIS DU FAIT DES LICENCES PANEUROPEENNES*



Evolution sur 1 an



Unité : million d'euros

Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

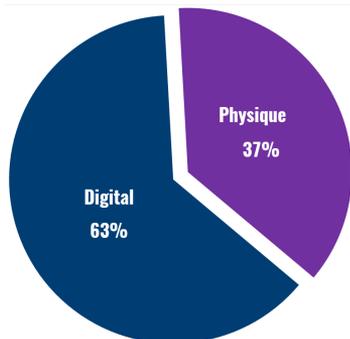
* voir glossaire page 33

COMPARAISON DE LA PART DES REVENUS DIGITAUX DES ÉDITEURS FRANÇAIS AVEC CELLE DES PRODUCTEURS FRANÇAIS

Sur le marché français de l'édition musicale, **la transition des revenus issus des droits physiques vers les droits digitaux est en retard par rapport à celle observée chez les producteurs phonographiques**, en raison :

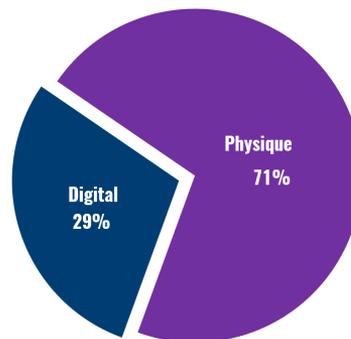
- de la fragmentation des répertoires, conséquence des licences multi-territoriales (accords paneuropéens),
- des règles de gestion spécifiques propres aux exploitations en ligne (online), nécessitant notamment la mise en place de la documentation de l'oeuvre au démarrage de l'exploitation,
- du décalage dans le temps engendré par la gestion collective pour la perception et la répartition des droits.

Répartition physique/digital sur le marché français de la musique enregistrée



Unité : part en % du marché en valeur (hors droits voisins et droits de synchronisation)
Source : SNEP, données 2019

Répartition physique/digital sur le marché français de l'édition musicale

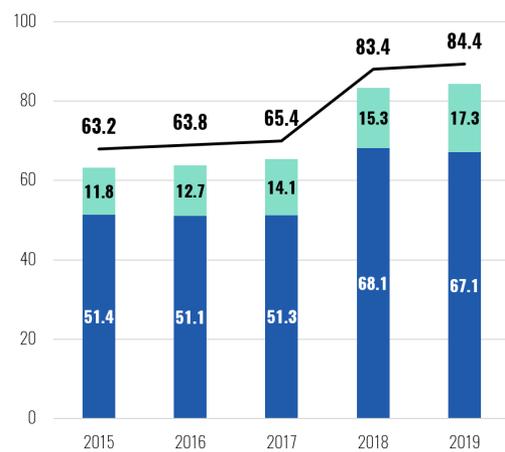


Unité : part en % du marché en valeur (hors DEP, droits de synchronisation et droits graphiques)
Source : Sacem, données 2019

D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRO

La proactivité des éditeurs à exploiter leur catalogue porte ses fruits. Les droits de synchronisation ont en effet **augmenté de 1% en 2019**, pour s'établir à 84 M€. Le travail sur le catalogue domestique à l'étranger a été particulièrement dynamique, entraînant une **progression de 13% des droits de synchronisation à l'export** en 2019 par rapport à 2018.

LES DROITS DE SYNCHRONISATION BAISSENT LÉGÈREMENT EN FRANCE MAIS AUGMENTENT SENSIBLEMENT À L'ÉTRANGER



Evolution sur 1 an

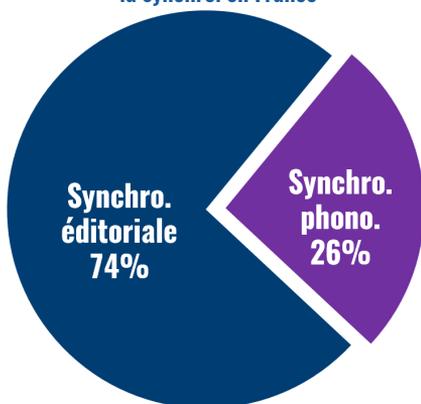
Total droits de synchro.(éditoriale) : +1%

dont étranger :
+13%

dont France :
-1%

Unité : million d'euros
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

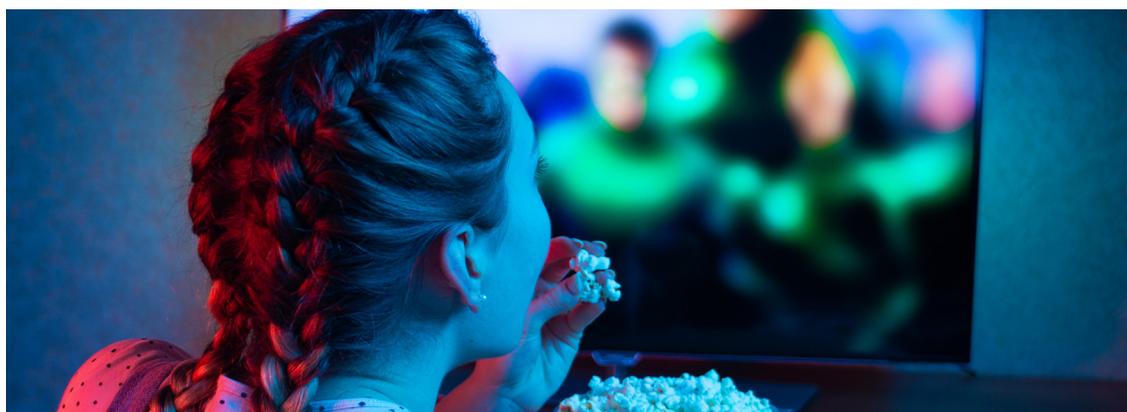
Répartition du marché de la synchro. en France



Les droits de synchronisation représentaient **16.5% du marché éditorial français en 2019**, soit la première source de revenus de la profession en gestion individuelle.

Notons par ailleurs que les éditeurs détiennent une part prépondérante du marché de la synchronisation par rapport aux producteurs phonographiques.

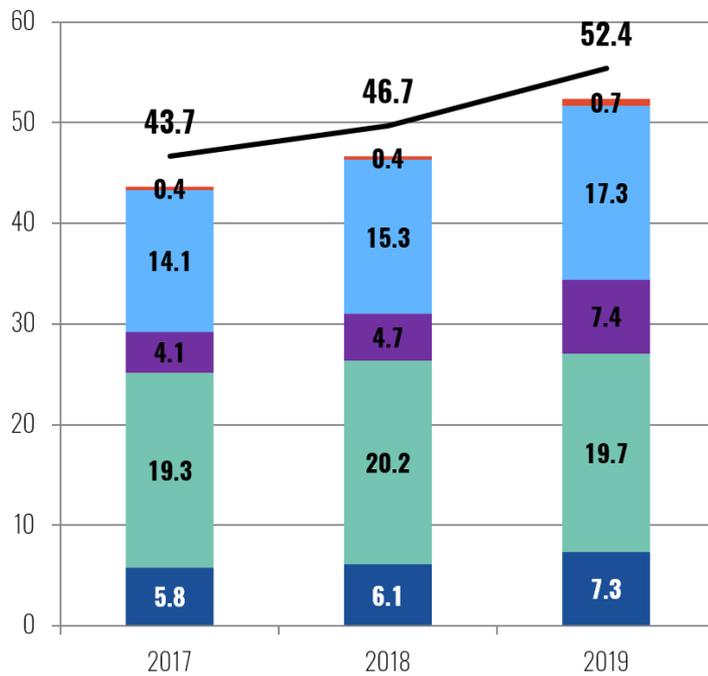
Unité : part en % du marché
Sources : SNEP, Sacem et Baromètre de l'édition musicale, données 2019





E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS

LES DROITS ÉTRANGERS AUGMENTENT DE 12% EN 2019, TIRÉS NOTAMMENT PAR LES DROITS MÉCANIQUES ET LES DROITS DIGITAUX



Evolution sur 1 an

Total droits étrangers : +12%

dont autres droits : +94%

dont droits de synchro. : +13%

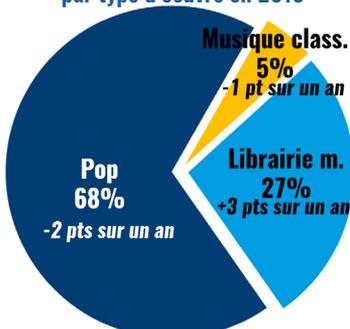
dont droits digitaux : +59%

dont droits d'exécution publique : -3%

dont droits mécaniques : +20%

Unité : million d'euros
Source : Baromètre de l'édition musicale (données hors Sacem)

Répartition des droits étrangers par type d'oeuvre en 2019



Unité : part en % des droits étrangers en valeur
Source : Baromètre de l'édition musicale

Les droits étrangers (perception directe en provenance des sous-éditeurs, hors droits Sacem) progressent de 12% en 2019, pour atteindre 52 M€. À l'exception des droits d'exécution publique, toutes les catégories de droits sont en hausse, en particulier les droits digitaux (+59%).

La pop a concentré 68% des droits étrangers totaux en 2019, loin devant la librairie musicale (27%) et la musique classique (5%).

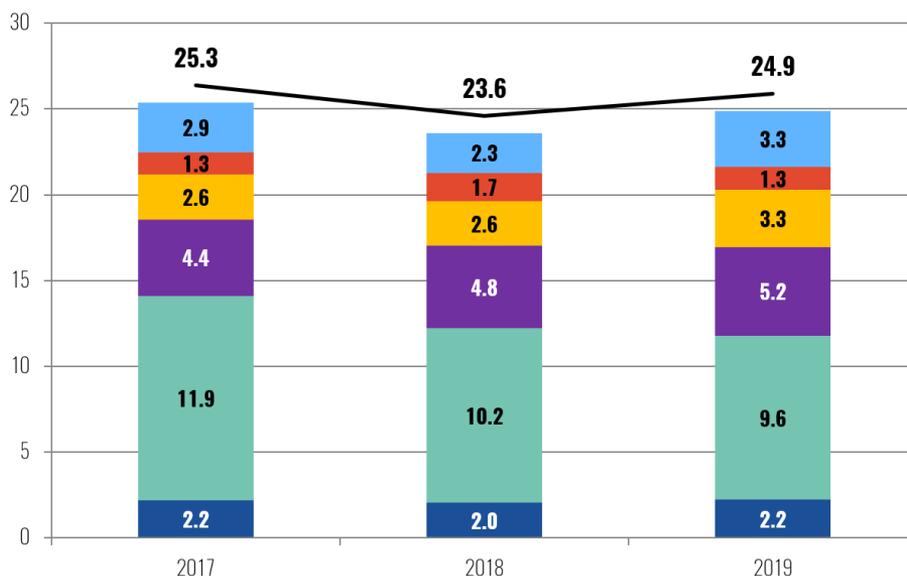
L'exploitation à l'étranger des catalogues est une activité primordiale pour la librairie musicale, dont le poids a progressé de 3 points par rapport à 2018.

03 QUELLES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA MUSIQUE CLASSIQUE ?

LE MARCHÉ DU CLASSIQUE REBONDIT EN 2019, GRÂCE À LA CROISSANCE DES DROITS DE REPROGRAPHIE SEAM ET DES AUTRES DROITS (*)

Les droits spécifiques à la musique classique ont **progressé de 5% en 2019, pour atteindre 25 M€**. Cette évolution s'explique principalement par la **croissance des droits de reprographie gérés par la SEAM** (Société des éditeurs et auteurs de musique) et des **autres droits** (droits étrangers, droits voisins, droits de synchronisation, etc.). Les **droits Sacem ont également augmenté** par rapport à 2018, tout comme le marché de la location de matériel d'orchestre.

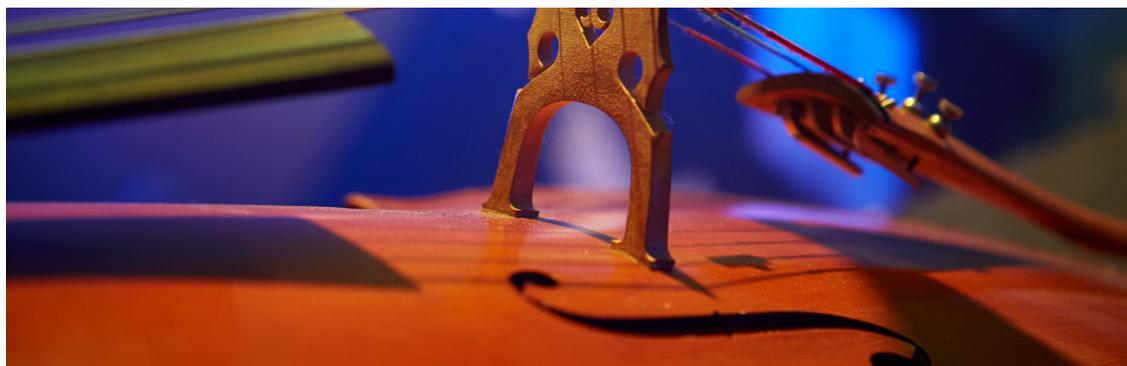
Toutefois, les **grands droits se sont repliés** et les **ventes de partitions poursuivent leur chute** (de nombreuses partitions d'oeuvres sont aujourd'hui disponibles en téléchargement illégal sur Internet).



Evolution sur 1 an

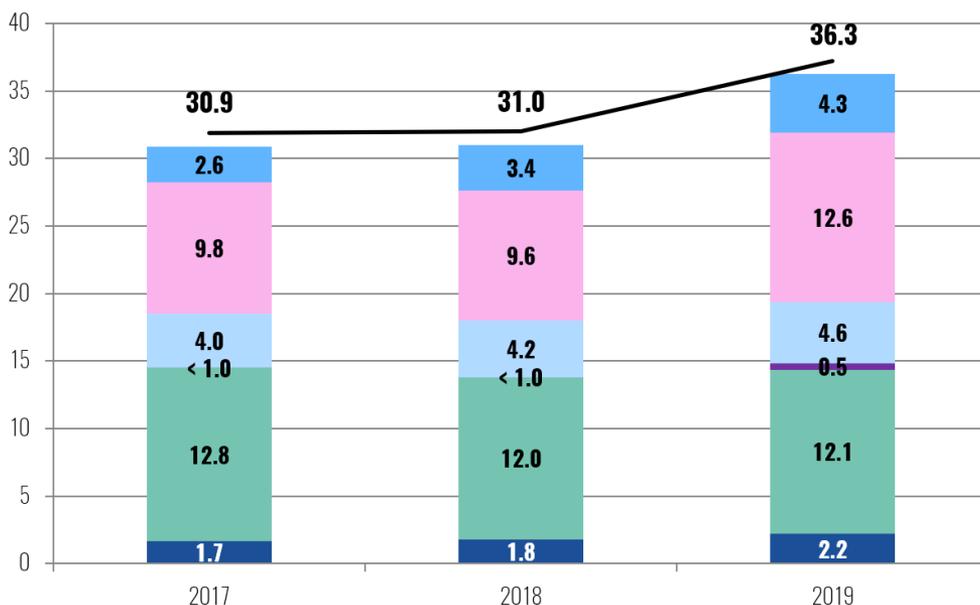


(*) Droits de synchro., droits étrangers, commissions de gestion, licences graphiques, autres droits éditoriaux, droits voisins, autres revenus non éditoriaux
Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem



04 QUELLES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE ?

LE MARCHÉ DE LA LIBRAIRIE MUSICALE PROGRESSE DE 17% EN 2019, TIRÉ PRINCIPALEMENT PAR LES DROITS ÉTRANGERS ET LES AUTRES DROITS (*)



Evolution sur 1 an

Total droits librairie musicale : + 17%

dont autres droits (*) : + 27%

dont droits étrangers : + 31%

dont droits de synchro. : + 8%

dont droits numériques : + 1 189%

dont droits d'exécution publique : + 1%

dont droits mécaniques : + 22%

NB : données 2017 et 2018 retraitées / (*) Commissions de gestion, droits voisins (master, etc.), autres droits éditoriaux, autres revenus non éditoriaux
Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem



Le marché de la librairie musicale s'élève à **36 M€ en 2019**, en hausse de **17% par rapport à 2018**.

Cette progression repose principalement sur **les droits en provenance de l'étranger (+31%)** et les **autres droits (+27%)**, notamment portés par les droits voisins SCPP/SPPF.

La France confirme et renforce son 3ème rang sur la scène internationale dans le secteur de la librairie musicale.

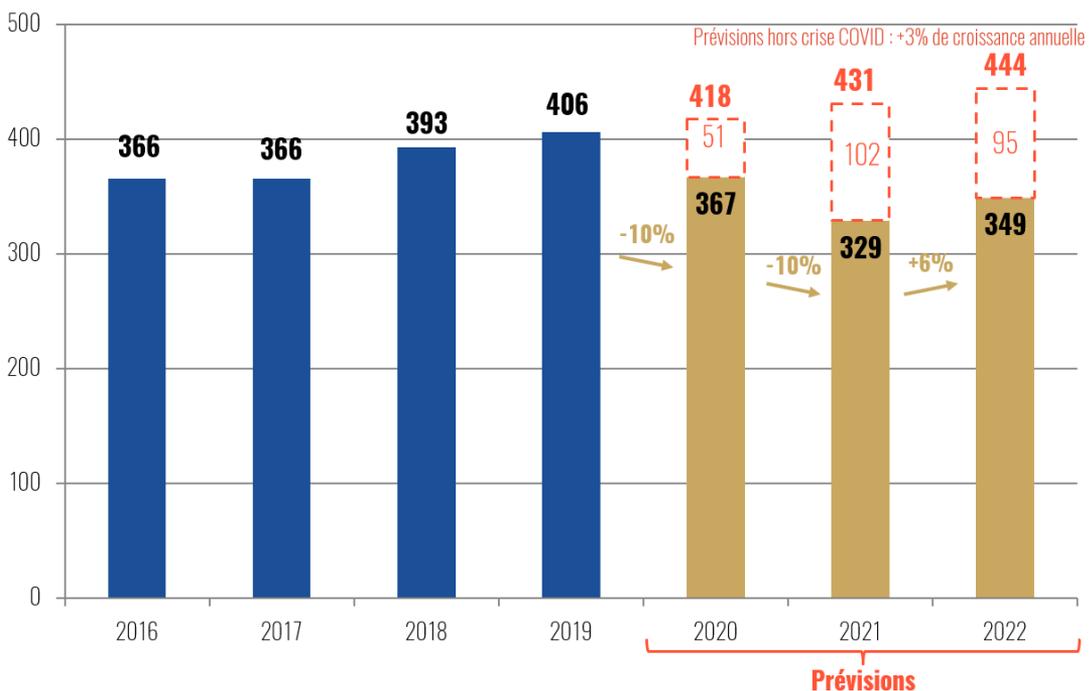
05 LES PERSPECTIVES À L'HORIZON 2022

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Les premières estimations de l'évolution du marché éditorial pour les années 2020, 2021 et 2022 conduisent à :

- un marché éditorial à 367 M€ pour 2020, **en recul de 10% par rapport à 2019**, résultant d'une baisse des répartitions Sacem de 2% seulement, alors que l'ensemble des droits directs (synchronisation, droits en provenance de l'étranger) sont estimés globalement en baisse de 21%,
- un marché éditorial estimé à 329 M€ pour 2021, **soit une nouvelle baisse de 10% par rapport à 2020** et une **baisse cumulée de 19% par rapport à 2019**, issue d'une chute attendue des droits Sacem de 15% alors que globalement l'ensemble des droits directs se stabilise à 2% de baisse,
- un **début de reprise du marché éditorial de 6% pour 2022**, à 349 M€, grâce à la hausse des droits directs (estimée à 20%), malgré la baisse des droits Sacem (estimée à 2%).

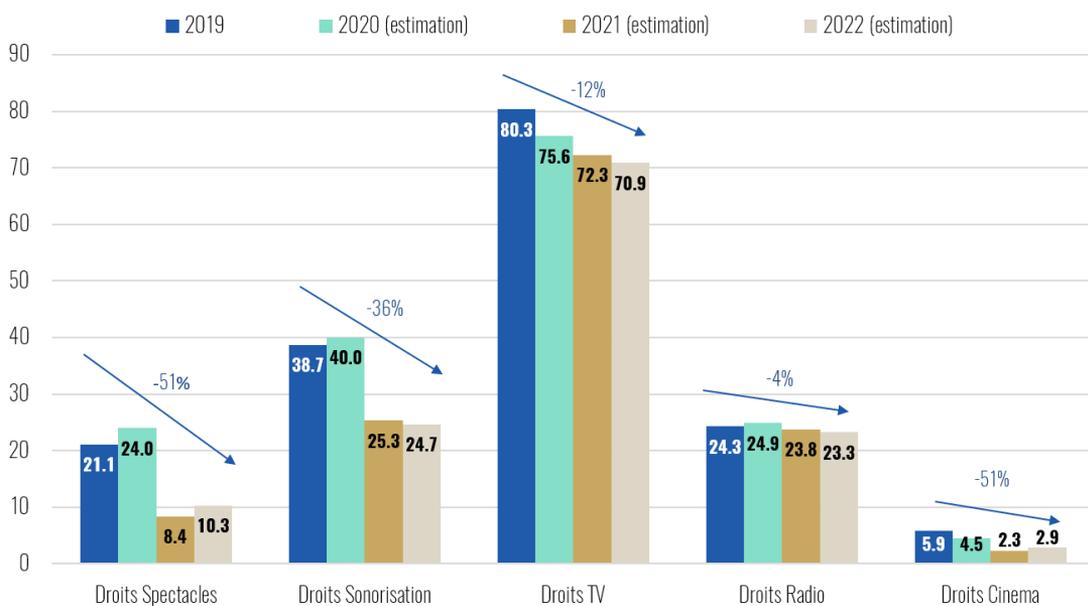
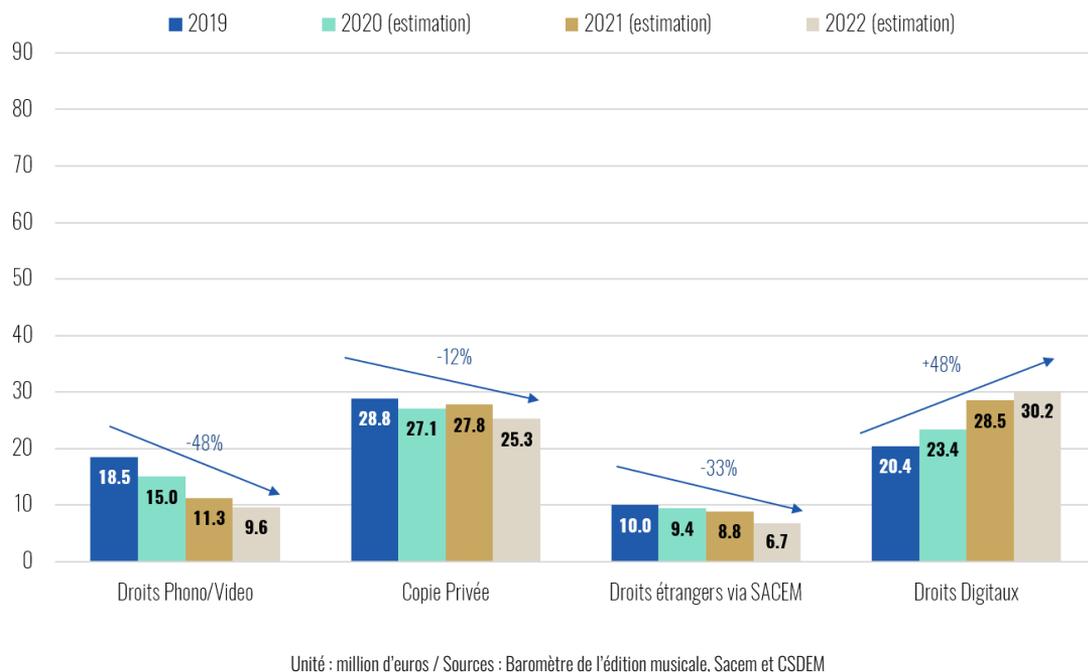
CHUTE DE L'ACTIVITÉ EN 2020 ET 2021, AVANT UN REBOND EN 2022 QUI NE PERMETTRA PAS DE RETROUVER LE NIVEAU D'AVANT LA CRISE



Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale, Sacem et CSDM



BAISSE MARQUÉE DES DROITS SACEM ENTRE 2019 ET 2022



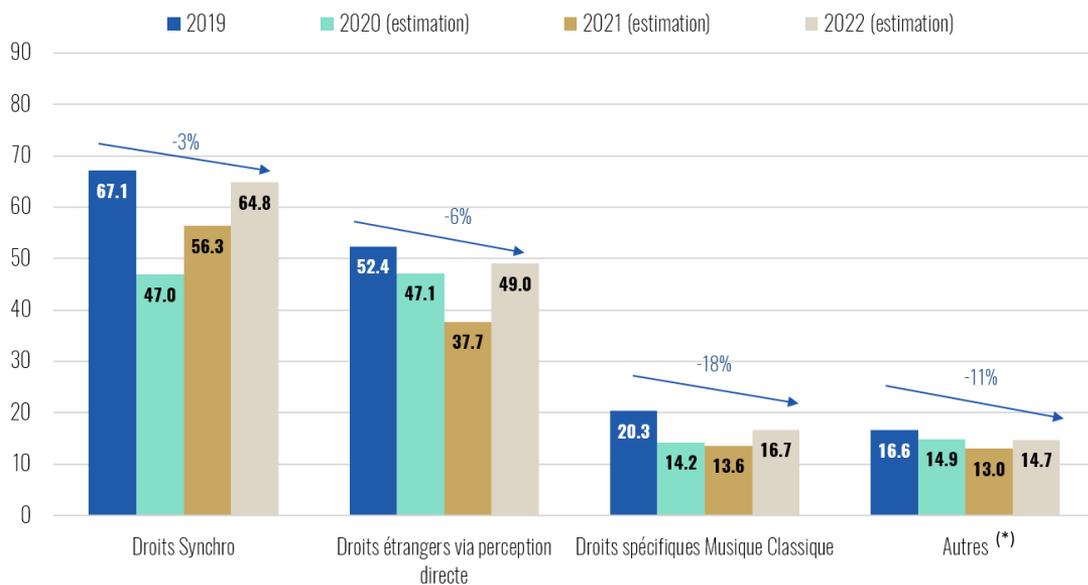
La perte de revenus cumulée sur les 3 années est estimée à :

- **173 M€ par rapport au marché éditorial de 2019**, ce qui représente 42% du marché éditorial de 2019,

- **248 M€ par rapport à ce qu'aurait été le marché sans la crise sanitaire**, en prenant pour hypothèse qu'il y aurait eu une croissance annuelle de 3%.

L'impact de la crise sanitaire pèsera fortement sur le marché éditorial des trois prochaines années.

REPLI POUR L'ENSEMBLE DES DROITS HORS SACEM ENTRE 2019 ET 2022



(*) Commissions de gestion, autres droits éditoriaux, droits voisins, autres droits non éditoriaux
 Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale, Sacem et CSDEM



06 IMPLICATION DES ÉDITEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION, GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS

LES CHIFFRES CLÉS SUR LES ŒUVRES

+ 11.4%

C'est l'évolution du nombre total d'œuvres éditées entre 2018 et 2019

27 €

C'est le chiffre d'affaires moyen généré par chaque oeuvre (œuvres françaises et étrangères confondues) en 2019, en baisse de 7% sur un an

+14.1%

C'est l'évolution du nombre d'œuvres locales éditées entre 2018 et 2019

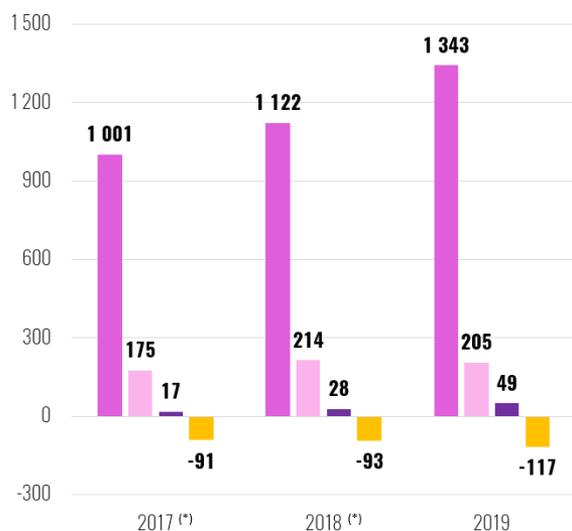
156 €

C'est le chiffre d'affaires moyen généré par chaque oeuvre locale en 2019, en hausse de 16% sur un an



L'ÉVOLUTION DES CONTRATS DE PRÉFÉRENCE*

HAUSSE DU NOMBRE DE CONTRATS DE PRÉFÉRENCE EN 2019 PORTÉE PAR LES MUSIQUES URBAINES



Contrats en cours au 31 décembre

Contrats existants renouvelés dans l'année

Contrats nouveaux signés dans l'année

Contrats expirés et non renouvelés

Focus sur les contrats de préférence en cours au 31 décembre

	2019
Pop	380
Rock	85
Urbain	461
World	23
Classique	7
Jazz	29
Electro/EDM	339
Musiques de films et séries TV	18
Librairie Musicale	1
Total	1 343
<i>dont nouveaux talents</i>	<i>931</i>

(*) Données 2017 et 2018 retraitées / Unité : nombre / Source : Baromètre de l'édition musicale

NB : le nombre important de contrats de préférence dans la catégorie Electro/EDM provient d'une société d'édition en particulier

* voir glossaire page 33

Les nouveaux talents ont représenté 69% des contrats de préférence en cours en 2019

Le nombre de contrats de préférence s'est établi à 1 343 à fin décembre 2019, **en hausse de près de 20% sur un an**, grâce à l'augmentation des renouvellements de contrats existants et au nombre important de nouvelles signatures.

Cette croissance a été notamment portée par l'urbain, l'électro/EDM et le rock.

Les éditeurs accordent une **place importante aux nouveaux talents**, qui ont représenté **plus des deux tiers des contrats de préférence en cours en 2019 (+20 points en deux ans)**.



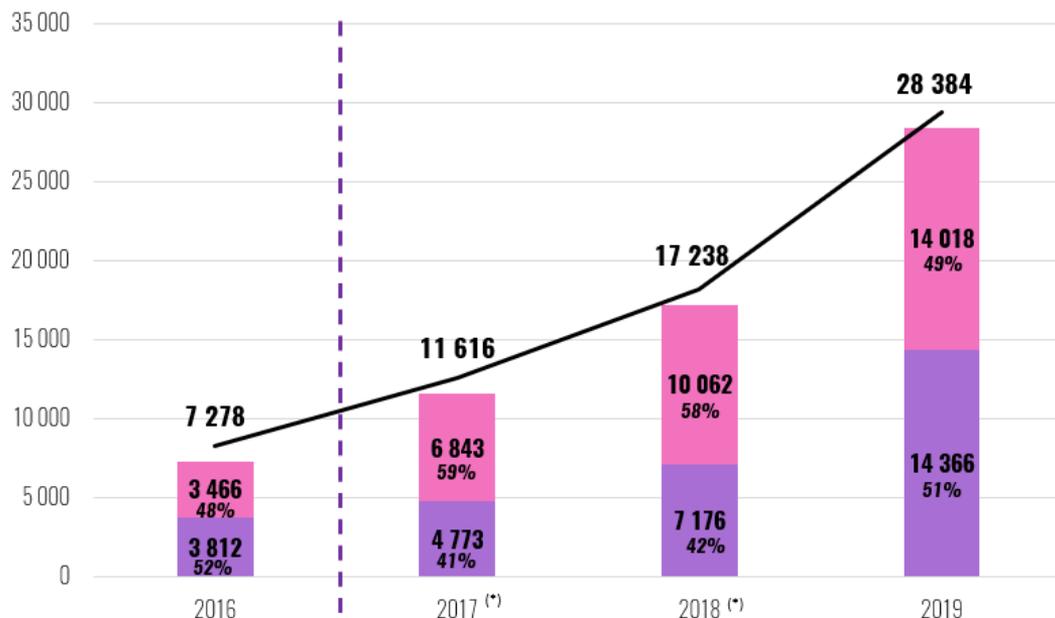
L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ŒUVRES ÉDITÉES

- HAUSSE DE 65% DES NOUVELLES ŒUVRES FRANÇAISES ÉDITÉES EN 2019
- LES NOUVEAUX TALENTS REPRESENTENT PRÈS DE LA MOITIÉ DE CES NOUVELLES ŒUVRES

Le nombre de nouvelles oeuvres françaises éditées a progressé d'environ 65% en 2019, pour atteindre plus de 28 000 oeuvres.

Cette dynamique a concerné aussi bien les auteurs confirmés que les nouveaux talents*. Ces derniers représentaient près de la moitié de ces nouvelles oeuvres en 2019.

* voir glossaire page 33



Evolution sur 1 an

Total nouvelles oeuvres éditées :
+ 65%

dont nouveaux talents :
+ 39%

dont auteurs confirmés :
+ 100%

(*) Données 2017 et 2018 retraitées / Unités : nombre et part en % du total / Source : Baromètre de l'édition musicale

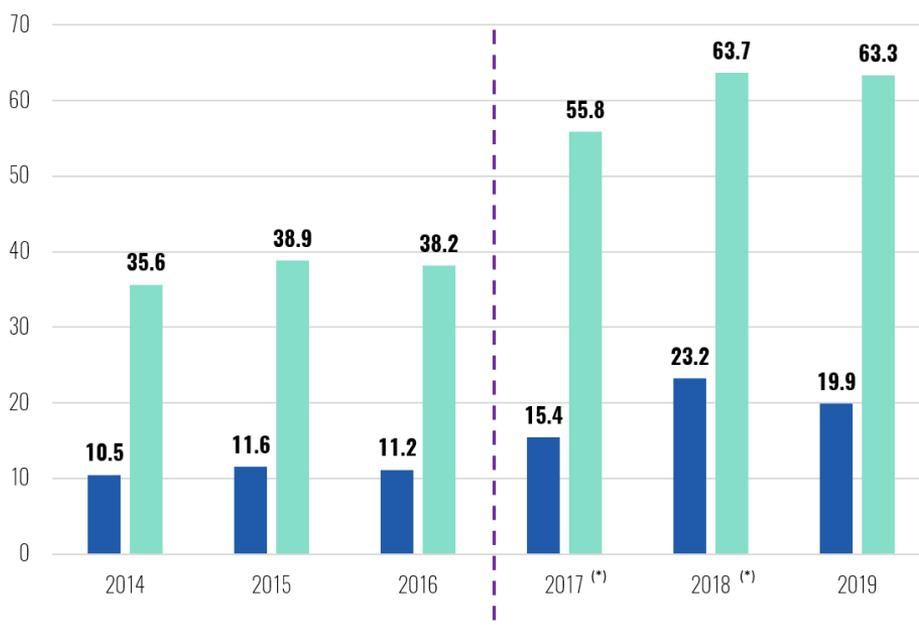


07 LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES

En tant que partenaires des auteurs et compositeurs, les éditeurs jouent un rôle primordial dans le préfinancement de leur création. Malgré la baisse des avances versées en 2019 (-14%) et la baisse des avances cumulées à fin 2019 (-1%), ce préfinancement reste important et traduit le volontarisme continu des éditeurs en termes de signatures, mais aussi leur prise de risque accrue en termes d'investissement.

UN PRÉFINANCEMENT DE LA CRÉATION QUI RESTE IMPORTANT, MALGRÉ LA BAISSÉ DE 14% DES AVANCES VERSÉES EN 2019 ET DE 1% DES AVANCES CUMULÉES À FIN 2019



Evolution sur 1 an

Solde des avances non récupérées à la clôture :
- 1%

Avances récupérables versées dans l'année :
- 14%

(*) Données 2017 et 2018 retraitées / Unité : million d'euros / Source : Baromètre de l'édition musicale



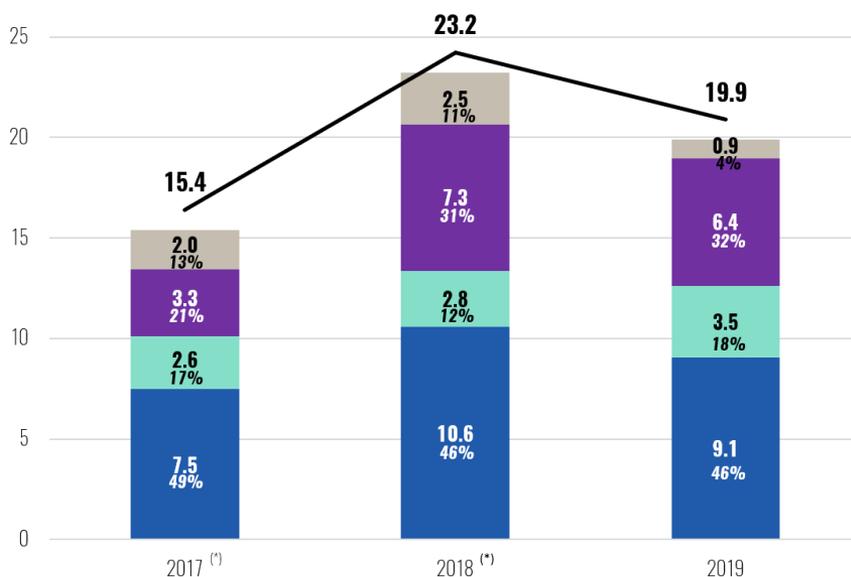
L'ÉVOLUTION DES AVANCES RÉCUPÉRABLES*

Le montant global des avances récupérables (soit recoupables) a reculé de **14%** en 2019 par rapport à 2018, aussi bien pour les auteurs ou projets confirmés (-14%), les avances liées à de la gestion / administration en France (-13%), que pour les sous-éditions* / import (-65%).

Seules les avances récupérables relatives aux nouveaux talents en France ont progressé (+26%), renforçant ainsi leur poids (18% des avances totales en 2019, en hausse de 6 points sur un an).

* voir glossaire page 33

LE POIDS DES NOUVEAUX TALENTS SE RENFORCE EN 2019, AU DÉTRIMENT DES SOUS-ÉDITIONS / IMPORT



Evolution sur 1 an

Total avances récupérables :
- 14%

dont sous-éditions / import :
- 65%

dont France Gestion / administration :
- 13%

dont France Nouveaux talents :
+ 26%

dont France Auteurs ou projets confirmés :
- 14%

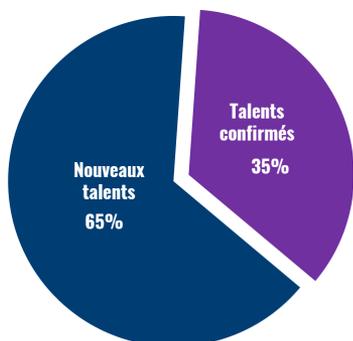
(*) Données 2017 et 2018 retraitées / Unités : million d'euros et part en % du total / Source : Baromètre de l'édition musicale



LES CHIFFRES CLÉS SUR LES DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS ÉDITORIAUX

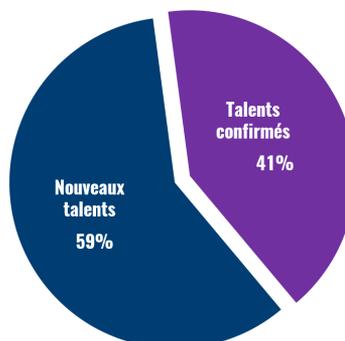
LES INVESTISSEMENTS SUR LES NOUVEAUX TALENTS SONT EN HAUSSE DE 58.6% EN NOMBRE DE PROJETS ET DE 11.7% EN VALEUR PAR RAPPORT À 2018

Répartition des investissements non récupérables en nombre de projets



Unité : part en % du nombre de projets éditoriaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2019

Répartition des investissements non récupérables en valeur



Unité : part en % du montant total des investissements
Source : Baromètre de l'édition musicale 2019



LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **En 2019, plusieurs indicateurs montrent le dynamisme de l'activité éditoriale :**
 - la hausse des contrats de préférence signés et l'augmentation du nombre d'œuvres déposées,
 - les revenus issus des nouveaux talents continuent de progresser par rapport à 2018, témoignage éclairant du volontarisme dont les éditeurs ont fait preuve ces dernières années à leur égard.
- **Toutefois des signes de fragilité demeurent au sein de ce marché :**
 - tout comme en 2018, la part des revenus éditoriaux issus de la gestion collective recule par rapport au **développement des activités issues de la gestion directe** (export, synchro),
 - même si les **revenus digitaux des éditeurs** augmentent de manière importante par rapport à 2018, la part de ces revenus au sein du marché éditorial reste **toujours très faible** par rapport aux enjeux du streaming,
 - s'il reste important, le **préfinancement de la création issu des investissements recule**, notamment à cause de la baisse des avances versées en 2019, **reflétant la poursuite de l'érosion des marges des entreprises.**
- Alors que le marché est toujours en hausse en 2019, **les perspectives 2020-2021-2022 sont particulièrement inquiétantes avec une perte cumulée de revenus sur les trois années 2020-2021-2022 estimée à environ 170 M€ par rapport au niveau du marché de 2019 et à environ 250 M€ par rapport à ce qu'aurait été le marché sans la crise sanitaire, prenant pour hypothèse qu'il y aurait eu une croissance annuelle de 3%.**
- Ce n'est qu'à partir de 2022 que la tendance s'inverserait et que le marché irait vers la reprise, mais sans toutefois retrouver encore son niveau d'avant la crise.

GLOSSAIRE

ACCORD PANEUROPÉEN/LICENCE PANEUROPÉENNE

Autorisation d'exploitation des œuvres sur tout le territoire de l'Union européenne.

AVANCE RÉCUPÉRABLE

Une avance récupérable est une somme forfaitaire généralement consentie par un éditeur lors de la signature d'un contrat avec un auteur ou un compositeur. Elle dépend de divers facteurs, dont la réputation de l'auteur ou du compositeur et du catalogue, l'engagement d'exclusivité, etc. Cette avance est récupérable sur les redevances à verser par l'éditeur à l'auteur ou au compositeur et plus généralement sur les droits d'auteur revenant à l'auteur ou au compositeur (mais elle est non remboursable).

COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion correspond à une contrepartie des différentes prestations de services offertes par un gestionnaire éditorial à son client : admission SACEM, documentation des œuvres musicales, documentation des œuvres audiovisuelles, contrôle des répartitions, audit de catalogues, gestion des demandes d'autorisation d'utilisations secondaires, relevé de partitions, exploitation de recueils, établissement de décomptes et, le cas échéant, l'exploitation proactive dans le domaine de la synchronisation ainsi que du cowriting/song-plugging ou l'exploitation de catalogue, etc. La commission peut être un mix de rémunération forfaitaire et de rémunération proportionnelle indexée sur les différentes recettes (Sacem, synchros, vente de partitions, revenus en provenance des sous-éditeurs).

CONTRAT DE PRÉFÉRENCE

Par un contrat de préférence, un auteur ou un compositeur réserve à un éditeur, pendant une durée limitée, le droit exclusif d'éditer ses œuvres, dont il s'engage à lui céder les droits si l'éditeur lève son option. Généralement, cette exclusivité est assortie d'une avance versée à l'auteur ou au compositeur.

CONTRAT DE SOUS-ÉDITION

Par un contrat de sous-édition, l'éditeur d'une œuvre confère à un autre éditeur le droit de percevoir une partie des redevances générées par cette œuvre sur un ou plusieurs territoire(s). Ainsi, le sous-éditeur est la personne qui représente l'éditeur à l'étranger et l'aide à favoriser l'exploitation de ses œuvres sur ce(s) territoire(s).

La sous-édition se distingue de la coédition par au moins deux éléments. D'une part, le coéditeur est, au même titre que l'éditeur, propriétaire de l'œuvre, alors que le sous-éditeur n'est qu'un cessionnaire de certains droits. D'autre part, le sous-éditeur n'est associé à l'œuvre que pour certains territoires alors que le coéditeur l'est généralement pour le monde entier.

COPIE PRIVÉE

La copie privée correspond à la part forfaitaire du prix d'achat d'un support de visionnage, de stockage ou d'enregistrement d'œuvres (smartphones, tablettes, clés USB, etc.) qui est reversée aux créateurs, aux artistes et aux producteurs, en contrepartie de leur autorisation à copier toutes les œuvres (musiques, séries, films, etc.) légalement acquises sur tous supports de visionnage dans le cadre d'un usage privé.

LIBRAIRIE MUSICALE

L'activité de librairie musicale consiste à produire et développer des œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias.

NOUVEAU TALENT

Sont considérés comme nouveaux talents les auteurs, compositeurs et/ou interprètes qui n'ont :

- ni vendu comme artiste principal plus de « deux albums à plus de 100 000 exemplaires » ;
 - ni contribué à l'écriture ou à la composition de plus de 50% des œuvres de « deux albums vendus à plus de 100 000 exemplaires ».
- Lorsque les albums sont chantés, ils doivent être francophones, c'est-à-dire constitués majoritairement d'œuvres en langue française (ou dans une langue régionale en usage en France). Le respect de cette condition s'apprécie au niveau de l'entreprise pour l'ensemble des albums de nouveaux talents auxquels ont collaboré ses auteurs / compositeurs, qu'ils en soient interprètes ou non, dans la mesure où ils contrôlent au minimum 50% des albums considérés.

NPS

La marge brute éditoriale (ou Net Publisher's Share) correspond aux revenus éditoriaux moins les redevances et reversements aux ayants-droit ou autres bénéficiaires.

RÉPERTOIRE DOMESTIQUE

Le répertoire domestique est constitué d'œuvres dont l'éditeur, qui est membre Sacem, est éditeur original. Il s'agit principalement d'œuvres en langue française ou dont les auteurs et compositeurs sont basés en France.

SOUS-ÉDITEUR

Voir contrat de sous-édition

TRACKING

Vérification des perceptions et des répartitions.

CRÉDITS

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

JULIETTE METZ & PIERRE LEMOINE

COORDINATION

SOPHIE WALDTEUFEL

RÉDACTION

CABINET XERFI ET COMMISSION ETUDES

GRAPHISME

VICTORIA ORY

PHOTOS : ADOBESTOCK

COMMISSION ÉTUDES

ANNE JOUANNEAU (PRÉSIDENTE)

FABRICE BENOIT

STÉPHANE BERLOW

CHARLES BRAUD

ALEX CORTAY

PHILIPPE DANIEL

NATHALIE GOURGEOT

DALILA REVENU

JUILLET 2021

CONTACTS



59 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE
75011 PARIS
01 45 35 56 45
CSDEM@CSDEM.ORG
WWW.CSDEM.ORG



C/O ÉDITIONS HENRY LEMOINE SA
27 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
F-75004 PARIS
04 93 44 18 65
CONTACT@CEMF.FR
WWW.CEMF.FR/

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



